

Marine Le Pen annonce une plainte en diffamation après un article de Libération

PARIS (AFP) - Marine Le Pen (FN) a annoncé qu'elle allait déposer une "plainte avec constitution de partie civile" pour diffamation "en raison d'"affirmations portant atteinte à son honneur et à sa considération" contenues, selon elle, dans un article de Libération samedi.



AtlasVista

Marine Le Pen à Hénin-Beaumont, le 18 janvier 2008 (© AFP/Archives - Denis Charlet)

Dans un communiqué, la vice-présidente du Front national, par ailleurs avocate, juge que cet article intitulé "un créancier du FN hausse le ton" contient des "accusations inadmissibles" la visant.

L'article a trait au contentieux opposant le Front national à l'eurodéputé Fernand Le Rachinel, qui a prêté une importante somme d'argent au FN.

Publié le: 10/05/2008 à 18:32:45 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/marine-pen-annonce-a127977.html>